

BTSA Aménagements Paysagers

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Statut

Étudiant



Vous «rêvez» d'un métier de terrain au contact de la nature, et aux activités variées ? Ne cherchez plus, le paysage est fait pour vous ! Préparation des sols, plantation, entretien des végétaux, maintenance des machines, terrassement, dallages...le paysagiste exerce des activités très différentes.

Objectif de la formation

Le BTSA Aménagements Paysagers (diplôme national de niveau III) permet aux diplômés de prendre en charge l'ensemble des tâches allant de la réalisation des plans à la réalisation des travaux. A l'issue de la formation, il peut entrer dans la vie active ou poursuivre ses études.

Filière Paysage

4ème - 3ème

CAPa Jardinier
Paysagiste

BPA Travaux
d'Aménagements Paysagers

Bac Pro Aménagements
Paysagers

**BTSA Aménagements
Paysagers**

Licence Professionnelle
en Aménagement
du Paysage

DEMAIN,
Je SERAI...



Chef
jardinier

Responsable
de chantier

A qui est destiné ce BTSA ?

Accessible à tous les bacheliers ou autres diplômés de niveau IV.

Qualités requises :

- *Etre organisé et rigoureux*
- *Aimer travailler en extérieur*
- *Savoir travailler en équipe*

CONTENU de la formation

*Le BTSA se prépare en **2 ans**. Le diplôme est identique qu'il soit préparé sous statut étudiant ou en apprentissage.*

En formation initiale scolaire, les étudiants réalisent 12 à 16 semaines de stages durant la formation.



<i>Français</i>	<i>64h</i>
<i>Documentation</i>	<i>35h</i>
<i>Anglais</i>	<i>116h</i>
<i>Histoire / Géographie</i>	<i>24h30</i>
<i>Éducation socio-culturelle</i>	<i>115h</i>
<i>Maths</i>	<i>72h30</i>
<i>Informatique</i>	<i>65h30</i>
<i>Biologie / Écologie</i>	<i>104h30</i>
<i>Sciences économiques, sociales et de gestion</i>	<i>192h30</i>
<i>Sciences et techniques des équipements</i>	<i>87h30</i>
<i>Agronomie</i>	<i>63h30</i>
<i>Aménagements paysagers</i>	<i>538h30</i>
<i>Module d'Initiatives Locales (MIL)</i>	<i>87h</i>

Les PLUS de notre formation

- Une équipe à dimension humaine
- Un suivi personnalisé
- Un environnement étudiant : campus à proximité de la ville
- Proximité du jardin botanique
- Participation à des concours (Olympiades des métiers, Meilleur Apprenti de France, reconnaissance des végétaux...)



Que fait-on après ce BTSA ?

Le titulaire du BTSA peut poursuivre ses études en formation supérieure ou entrer dans la vie active. Il peut alors travailler dans une entreprise privée ou publique : les objectifs d'aménagements peuvent être liés aux loisirs, aux activités sportives, à la valorisation touristique...

C'est à lui qu'incombe la responsabilité d'un chantier : établissement du devis, conception et création d'espaces paysagers, planification des travaux, choix des végétaux et du matériel, gestion administrative et financière, encadrement des équipes...



Comment s'informer / s'inscrire

Venez rencontrer les équipes pédagogiques lors de nos journées orientation et portes ouvertes.

A savoir : tout lycéen peut faire une journée d'immersion à sa demande.

***Pour vous inscrire** exprimez vos vœux sur le site Parcours Sup entre janvier et mars. Demandez-nous conseil !*



Contacts, renseignements et inscriptions :

Site de Villers-lès-Nancy

29 rue Victor Grignard - 54600 Villers-lès-Nancy

Téléphone : 03 83 27 24 92

Courriel : bts-roville@wanadoo.fr